



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la Dengue et le covid-19 à la Réunion

Question au Gouvernement n° 3992

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA DENGUE ET LE COVID-19 À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé.

Outre la nécessité de régler très vite, et par le haut, la situation ubuesque du service d'urologie de son centre hospitalier universitaire (CHU) menacé de fermeture en raison de querelles entre praticiens, La Réunion doit affronter une double urgence sanitaire.

Lorsque la covid-19 s'est abattue sur la planète, nous subissons déjà depuis de très longs mois une épidémie de dengue d'une rare virulence, si bien que, depuis plus d'un an et surtout en ce moment, la lutte épidémique à La Réunion doit être menée sur deux fronts. Alors que le variant sud-africain se propage vite dans l'île et que notre environnement géographique nous expose à une circulation très forte de la covid-19, la dengue connaît, de son côté, une nouvelle intensité. Chaque semaine, plus de 1 000 nouveaux cas sont enregistrés – j'ai été l'un d'eux au début du mois. Aucune commune n'est épargnée ; celles de ma circonscription sont particulièrement touchées. Cette virulence s'accompagne de formes graves et de nouvelles complications. Plusieurs décès sont déjà à déplorer.

Cette double circulation virale n'est pas sans conséquences sur les structures hospitalières. Les urgences sont saturées, les hospitalisations de plus en plus nombreuses, tandis que la réanimation est à la limite de ses capacités, sans oublier le risque de pénurie des deux principaux antalgiques contre la dengue, dont la distribution est surtout assurée par les laboratoires et par leurs dépositaires, lesquels ne sont pas soumis à l'obligation de tenir des stocks d'avance.

Aussi, j'ai deux questions. Comment allez-vous amplifier la lutte contre les deux épidémies ? Seuls 40 % des plus de 70 ans et 21 % des plus de 50 ans ont été vaccinés contre la covid-19 à La Réunion. Vacciner dès le 24 mai tous les adultes qui le souhaitent dépendra du nombre de doses qui seront disponibles. Pour la dengue, contre laquelle il n'existe ni traitement ni vaccin, la lutte antivectorielle doit être intensifiée, notamment en réactivant le plan ravines. Comptez-vous traiter le sous-dimensionnement de nos moyens hospitaliers que cette double épidémie a mis en évidence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC. – M. Jean-Hugues Ratenon applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. Si la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 n'attend pas pour se développer, les maladies vectorielles, elles, continuent de se propager, à l'image

de la dengue que vous décrivez. Comme chaque année, cette maladie frappe, notamment à La Réunion dont la situation préoccupe pleinement notre ministère et celui des outre-mer. Des cas ont été signalés dans toutes les communes ; la partie ouest de l'île concentre plus de deux tiers des cas. Depuis le début de l'année, 7 864 cas ont été confirmés par l'ARS – Agence régionale de santé – de La Réunion, et 245 personnes ont dû être hospitalisées. Nous déplorons également le décès récent de deux personnes de cette maladie.

L'Agence régionale de santé se charge de la lutte antivectorielle sur le territoire. Elle est à pied d'œuvre et agit auprès de la population réunionnaise pour réduire les risques de propagation de maladies transmises par les moustiques comme la dengue. Ce travail s'appuie sur plusieurs leviers et comprend des actions de sensibilisation et d'information qui sont essentielles pour le grand public. Mais, on ne le rappellera jamais assez, l'action de l'ARS ne se limite pas à ce travail préalable de sensibilisation. Pour limiter le risque, le service de lutte antivectorielle coordonnée dispose aujourd'hui de près de 150 agents déployés au quotidien sur le terrain pour effectuer des missions de surveillance de la densité de population des moustiques sur l'ensemble de l'île et contrôler régulièrement les ravines en zone urbaine, ainsi que pour mener de nécessaires opérations régulières de démoustication. C'est un travail minutieux et consciencieux, que ces agents effectuent en toute responsabilité ; toutefois, celui-ci ne peut être qu'un complément aux équipements utiles pour protéger les habitations, notamment les moustiquaires.

Soyez assurée que nous suivons de très près cette situation en lien avec l'ARS et que je vous donnerai des compléments d'information.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3992

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 mai 2021](#)